Nomenclature	Libellé	Textes de référence	Désignation	Service gestionnaire
AC1	Monuments historiques	Monuments historiques Historiques en application des articles L621-1 et suivants du Code du patrimoine En application de l'article 28 de la loi du 2 mai 1930 conformément à l'article 642-9 du Code du patrimoine Classés ou inscrits en application des articles L621-30 à 621-32 du Code du patrimoine	Monuments historiques inscrits Commune de Laveissière Château d'eau du Lioran (arrêté préfectoral du 07/10/1991) Commune de Murat Château d'Anterroches (arrêté préfectoral du 07/04/2008)	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine 90 avenue de la République BP 539 15005 AURILLAC Cedex
AC2	Sites naturels et urbains	Articles L341-1 et suivants du Code de l'environnement	Site classé Massif cantalien (décret ministériel du 23/10/1985)	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement 7 rue Léo Lagrange 63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 1 Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine 90 avenue de la République BP 539 15005 AURILLAC Cedex
AS1	Conservation des eaux	Servitudes attachées à la protection des eaux potables insti- tuées en vertu des articles L1321-2 et R1321-13 du Code de la santé publique	Source la Bastide (arrêté DUP du 13/07/2016) Captage le Cheylat droite n°3 (arrêté DUP du 19/11/1978) Source la Chauzière (arrêté DUP du 13/07/2016) Captage le Cheylat milieu n°2 Mélange SCS Les Cheyrouses (arrêté DUP du 13/07/2016) Source Real-Meynial (arrêté DUP du 13/07/2016) Source la Gazelle (arrêté DUP du 13/07/2016) Captage le Cheylat gauche n°1 (arrêté DUP du 19/11/1978) Source Font Redonde (arrêté DUP du 13/07/2016) Commune de Murat Captage Exhaure Chambeuil (arrêté DUP du 09/03/1993) Syndicat mixte du Lioran Captage Lioran Cheylat n°3 (arrêté DUP du 22/10/1976) Captage Lioran Cheylat n°1 (arrêté DUP du 22/10/1976) Captage Cheylat Lioran n°4 (arrêté DUP du 22/10/1976) Captage Cheylat Lioran n°4 (arrêté DUP du 29/09/2010)	Agence Régionale de la Santé Délégation départementale du Cantal 13 place de la Paix BP n°40515 15005 AURILLAC Cedex
14	Electricité	Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application des articles L323-3 à L323-10 du Code de la santé publique	Ligne aéro-souterraine 63 kV N0 1 Lioran - Neussargues Poste 63 kV Lioran	RTE - Groupe Maintenance Réseaux Forez Velay 5 rue Nicéphore Niepce 42 100 SAINT-ETIENNE.
PM1	Sécurité publique	Plans de prévention des risques naturels prévisibles établis en application de l'article L542-1 du Code de l'environnement	Plan de prévention des risques inondation - l'Alagnon et ses affluents sur la commune - approuvé par arrêté préfectoral du 28/12/2017	Direction Départementale des Territoires 22 rue du 139ème RI BP 10 414 15004 AURILLAC
T1	Voies ferrées	Servitudes instituées en application des articles L2231-1 à L2231-9 du Code des transports Servitudes de visibilité sur les voies publiques instituées en application de l'artcle L114-6 du Code de la voirie routière Servitudes en tréfonds instituées en application des articles L2113-1 à L2113-3 du Code des transports	Ligne ferroviaire de Capdenac à Arvant	Direction Régionale de la SNCF Délégation territoriale de l'immobilier Sud- Est 19 avenue Georges Pompidou 69486 LYON Cedex 03